



LE CERCLE DES EPARGNANTS



GENERALI
Solutions d'assurances

ARGUS DE L'ASSURANCE

ASSURANCE RETRAITE - DEPENDANCE

30 mars 2010





La France se distingue par l'hégémonie de la répartition qui assure 85 % des revenus des retraités et par la faiblesse de la capitalisation

Dans les faits, la France a opté pour un système de retraite à un pilier

- ❑ Pilier composé des régimes de base
- ❑ les régimes complémentaires obligatoires qui pourraient constituer le second pilier ne sont qu'un premier pilier bis

Le second pilier : les régimes professionnels

- ❑ Pilier comprenant les produits régis par les articles 39, 82 et 83 du code des impôts
- ❑ Réduit en France

Le troisième pilier : l'épargne retraite individuelle

- ❑ constitué des PERP, de la PREFON et... de l'assurance-vie.
- ❑ Les Madelin sont à la frontière entre le 2nd et le 3^{ème} pilier





Le choix du tout répartition n'est pas une hérésie

- Raisons historiques ou idéologiques
- Raisons démographiques

Le haut niveau de pension actuel semble donner raison aux tenants de la répartition.

Le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui des actifs

Le taux de pauvreté des plus de 60 ans est inférieur à la moyenne nationale

La France est dans le haut du classement pour les retraites modestes et moyennes

Mais demain ?

Les réformes engagées depuis 1993 auront un impact qui est sous-estimé. La France figure parmi les pays qui ont opté pour une baisse substantielle de son taux de remplacement. Au sein de l'OCDE, la baisse dans les trente prochaines années des pensions versées sera de 22 % pour les hommes et de 26 % pour les femmes. Sont en cause :

- Impact des règles de calcul : 25 meilleures années
- Impact des règles de désindexation
- Impact de l'allongement de la durée de cotisation





Taux de remplacement à la liquidation des droits à 65 ans

		1938/2003	1955/2020	1985/2050
Non cadre Secteur privé	CNAV + ARRCO	83 %	75 %	64 %
Cadre Secteur privé	CNAV + ARRCO+AGIRC	64 %	55 %	43 %
Fonctionnaire (prime de 20 %)	Pension + RAFP	69 %	68 %	69 %

Sources : Conseil d'orientation des retraites





La retraite en France est dominée par la répartition

Prestations en mds €	2004	2005	2006	2007
Régimes obligatoires	199,1	210,1	221,4	233
Régime de base	146,1	154,2	162,4	170,7
Régimes complémentaires	53,0	56,7	59,0	62,3
Assurance Épargne retraite entreprise	3,3	4,0	4,3	3,9





- ❑ Développement des compartiments privés de la retraite du fait du niveau d'endettement des systèmes publics (système collectif avec affiliation automatique ou adhésion obligatoire)
- ❑ Recul de l'âge normal de départ à la retraite (65 qui est la norme aujourd'hui qui est repoussé à 67 voire 70 ans)
- ❑ Fixation d'objectifs en termes de cotisation et de taux de remplacement
- ❑ Utilisation de systèmes prenant en compte l'espérance de vie des générations (comptes notionnels)





Face à la retraite, les Français sont inquiets et épargnent

59 % des Français se déclarent inquiets en ce qui concerne l'avenir de leur retraite et **plus d'un Français sur deux épargnent en vue de se constituer un complément de revenus au moment de la cessation d'activité.**

Une information jugée insuffisante

Malgré quelques progrès, les Français considèrent être mal ou peu informés en matière de retraite (69 % en 2009 contre 77 % en 2006).

Une prise de conscience en forte progression

Les Français jugent nécessaire d'épargner de plus en plus tôt pour leur future retraite. Avant c'était autour de 45 ans, aujourd'hui c'est en dessous de 40 ans

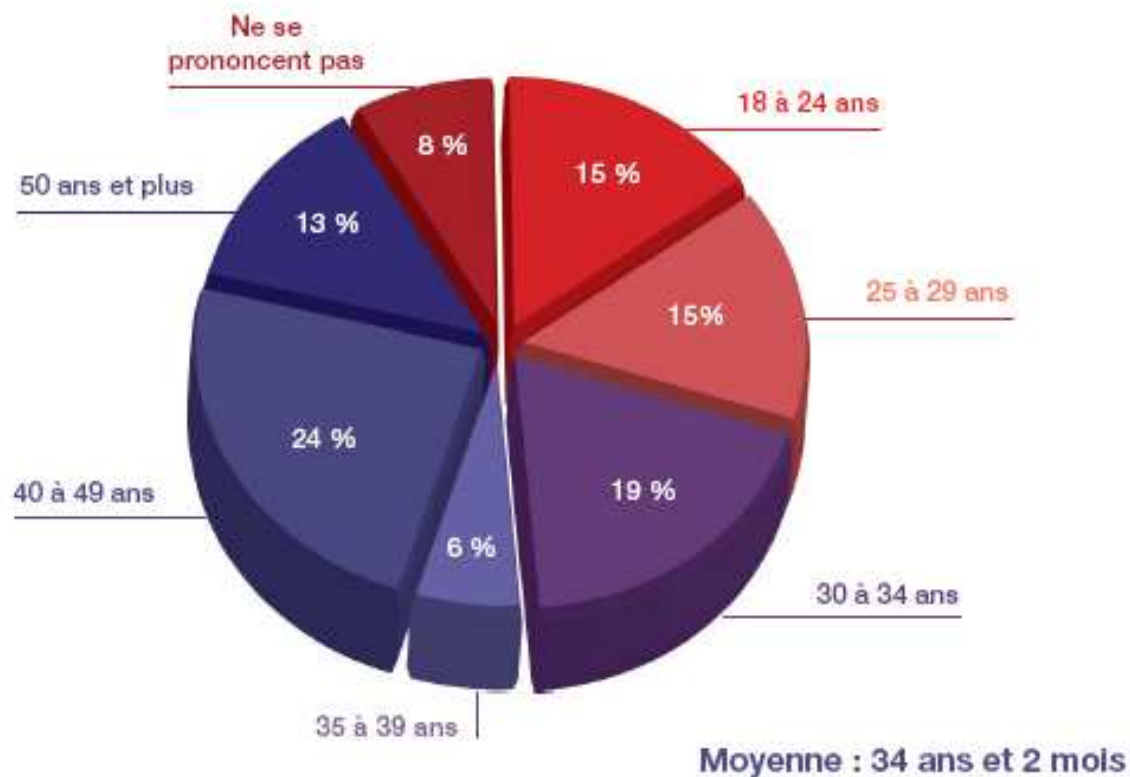




Quand commencer à épargner pour sa retraite ?



A partir de quel âge, pensez-vous qu'il faut se préoccuper de préparer sa retraite, notamment sur le plan financier ? (Réponses spontanées, Janvier 2009)





Pas de recul de la capitalisation, à condition que le système mis en place soit mixte : répartition / capitalisation

Selon vous, l'avenir des retraites doit-il reposer sur :	2006	2007	2008	2009
un système par répartition	23%	24%	27%	26%
un système par capitalisation	13%	8%	9%	9%
un système mixte	62%	60%	52%	52%

La majorité des Français continue de penser que le régime des retraites doit reposer sur un système mixte. Les catégories modestes ne plébiscitent pas plus que les autres le système par répartition. Celui-ci est surtout mis en avant par les plus de 50 ans. Pour les plus jeunes, le système mixte est entré dans les esprits et la répartition seule ne fait plus illusion.

Mais il ne faut pas confondre système mixte et financement individuel

A l'avenir, qui, selon vous, devra prendre principalement en charge le financement des retraites ?	2006	2009
La Sécurité sociale / L'Etat	49%	53%
L'employeur	17%	20%
Les ménages eux-mêmes	33%	20%





Un même souhait pour l'épargne retraite : systèmes collectifs et incitation à l'épargne individuelle comme chantiers à mener de concert

Pour assurer l'avenir du système des retraites, que faudrait-il faire en priorité selon vous ?	2008	2009	évolution
Développer dans les entreprises privées les systèmes d'épargne retraite collective (par versement des salariés et de l'employeur)	29%	36%	+ 7
Inciter chacun à se constituer son épargne retraite	25%	32%	+ 7
Reculer l'âge légal de départ à la retraite	19%	15%	
Augmenter le montant des cotisations	18%	15%	
Allonger le nombre d'années de cotisations pour avoir droit à une retraite à taux plein	21%	13%	- 8
Baisser le montant des pensions	2%	4%	





Préparer sa retraite, cela signifie pour les Français :

- ❑ Etre propriétaire de sa résidence principale, 56 % des Français sont propriétaires contre 75 % en Allemagne
- ❑ Mettre de l'argent sur des Comptes sur livrets, pas la meilleure solution
- ❑ Ouvrir un contrat d'assurance-vie, couteau suisse de l'épargne française ; encours 1200 milliards d'euros, 12 millions de ménages ont un contrat
- ❑ Les indépendants disposent du Contrat Madelin, 1,4 million de contrats, plus de la moitié des personnes concernées couvertes. Plus d'un milliard de cotisations, 13 milliards d'encours
- ❑ Regarder ce que propose son entreprise ou ouvrir un PERP, 2 millions de PERP, 400 000 PERCO mais aussi plus de 2 millions de salariés couverts par des articles essentiellement 83 et 39





Sur l'épargne retraite, il faut tordre le cou à certaines contre-vérités :

La législation ne serait pas favorable ?

- ❑ Au sein de l'OCDE, la France arrive au 4^{ème} rang en ce qui concerne les incitations fiscales en faveur des régimes de retraite privés derrière la République Tchèque, l'Allemagne et le Canada.
- ❑ L'incitation porte sur 30 % du montant des cotisations contre 35 % en Allemagne et 27 % aux Etats-Unis. Au Luxembourg, l'incitation fiscale est de 15 %.

L'épargne retraite n'existe pas :

- ❑ Plus de 100 milliards d'euros d'encours, 10 milliards d'euros de cotisation
- ❑ Une kyrielle de produits (articles 39/82/83, IFC, PERCO, PERP, Préfon, Corem...)
- ❑ L'assurance-vie : le couteau suisse de l'épargne
- ❑ Et de surcroît, les Français demeurent champion de l'épargne : 17 % du revenu disponible brut ;





En Mds €	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Entreprises	5,0	4,8	4,1	5,3	5,2	5,6	6,1	7,0	7,3
Particuliers	1,3	1,5	1,7	2,1	2,8	3,3	3,5	3,7	9,9
Total	6,3	6,3	5,9	7,4	9,0	8,9	9,6	10,7	11,2

Entreprises : articles 39/82/83/IFC

Particuliers : PERP et assimilés





En Mds €	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Entreprises	37,8	42,0	45,3	51,3	55,1	61,0	66,6	72,6	74,8
Particuliers	11,3	12,9	14,9	18,7	21,5	25,2	29,1	33,0	36,0
Total	49,1	54,9	60,1	70,0	77,6	86,2	95,7	105,6	110,8

Entreprises : article 39/82/83/IFC

Particuliers : PERP et assimilés





2008 en %	cotisations	PM
PERP et assimilés	15	17
Madelin	18	13
Madelin agricole	2	2
IFC	8	9
Article 82	4	5
Article 83	22	30
Article 39	31	24





Evolution du PERP



PERP	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre	1,235	1,670	1,871	1,989	2,046	2,074
Cotisations en milliards d'euros	0,503	0,853	0,984	1,051	1,032	1,036
Encours en milliards d'euros	0,5	1,3	2,350	3,385	4,054	5,233





- ❑ 2010 : l'année est avant tout celle de la répartition, régime de base + régimes complémentaires
- ❑ La refonte de l'épargne retraite s'inscrit-elle dans le débat plus large de l'assurance-vie, du financement de l'économie et de la dépendance ?
- ❑ Quand on demande à un outil de remplir plusieurs missions, il n'en remplit aucune ou les remplit mal
- ❑ Revenir à la philosophie qui prévalait en 1947 lors de l'instauration du régime complémentaire cadre : création d'un second pilier négocié
- ❑ Améliorer les systèmes existants d'épargne retraite individuelle





Les caractéristiques d'un produit retraite :

- ❑ Sortie en rente
- ❑ Incitation fiscale à l'entrée (en règle générale)
- ❑ Une gestion d'actifs appropriée

Améliorer les possibilités de transfert en cas de décès de son titulaire (la réversion sur les enfants n'est possible que dans le cadre d'une rente éducation), alignement sur les contrats Madelin

Rendre le système de rente plus flexible afin de s'adapter aux besoins des adhérents et du cycle de vie (variation du montant de la rente en fonction des besoins)

Autoriser d'associer au PERP de la prévoyance et à terme la dépendance

Aligner le taux technique garanti sur celui des contrats Madelin, c'est-à-dire 60 % du taux moyen des emprunts d'Etat

accepter en toute transparence les rétrocessions de la part des fonds

S1



Diapositive 18

S1

SARAH; 14/03/2010



LE CERCLE DES EPARGNANTS



GENERALI
Solutions d'assurances

